

Le stade 3 du FID

1. Que signifie « large échelle » ?

Une proposition de stade 3 doit avoir vocation à toucher plusieurs dizaines ou centaines de milliers de personnes dans des régions/provinces entières d'un pays. Une expansion de quelques milliers de participants par rapport au programme déjà mis en œuvre ne serait pas considérée comme un véritable déploiement à grande échelle.

2. Quels sont les critères de sélection pour un stade 3 ?

Pour être en mesure de recevoir un financement de Stade 3, les équipes candidates doivent démontrer les éléments suivants pour chacun des trois principes fondamentaux du FID :

1.Preuve rigoureuse de l'impact. Les équipes candidates doivent démontrer de manière rigoureuse le lien direct de cause à effet (voir détails dans la question 3).

2.Coût-efficacité. Les équipes candidates doivent démontrer de manière convaincante, sur la base de la mesure d'impact sous-jacente, que l'innovation passée à l'échelle présente un rapport coût-efficacité meilleur par rapport à d'autres solutions. Ces preuves ne doivent pas être produites dans le cadre de la candidature, mais doivent exister en amont. Les équipes candidates doivent inclure des détails sur les coûts et les impacts attendus de l'innovation ainsi que sur les principaux facteurs de coût et d'efficience du passage à l'échelle de l'innovation.

3.Potentiel de déploiement à large échelle et de durabilité. Les équipes candidates doivent démontrer que leur innovation est en voie de toucher et de bénéficier durablement à un très grand nombre de personnes. Les équipes candidates doivent présenter les ressources nécessaires pour mettre à l'échelle l'innovation dans la durée, indiquer celles de ces ressources qui ont été obtenues, et détailler leurs plans concernant la manière dont les ressources seront obtenues à l'avenir. Elles doivent identifier et résoudre les problèmes opérationnels liés à la mise à l'échelle, et inclure des plans permettant d'affiner et d'itérer le cheminement vers la mise à l'échelle.

3. Quelles preuves d'impact doit fournir le candidat à un financement de stade 3 ?

Les propositions de mise à échelle doivent s'appuyer sur des preuves préexistantes d'impact, qui se basent sur des évaluations d'impact rigoureuses avec contrefactuel.

✓ **Si la solution a déjà été développée et testée à petite échelle dans un contexte donné, et que l'équipe souhaite étendre la solution dans le même contexte**, il faut a minima qu'une évaluation d'impact rigoureuse avec contrefactuel (idéalement un essai contrôlé randomisé) ait été conduite, avec des résultats convaincants, significatifs, et publiés.

✓ **Si la mise à échelle vise à répliquer une solution qui a été développée et testée dans un autre contexte :**

✓ **Le candidat dispose de preuves d'impact significatives émanant de plusieurs contextes différents.**

Le candidat devra montrer une connaissance approfondie du nouveau contexte afin de prouver la pertinence de cette solution éprouvée. Il devra démontrer que le défi de développement et ses causes profondes sont similaires, que les modes de mise en œuvre sont clairement définies, qu'il y a une demande ou un intérêt avéré pour la solution de la part des autorités locales ou des bénéficiaires finaux, et que les capacités opérationnelles nécessaires à une mise en œuvre à grande échelle sont clairement identifiées et existent.

✓ **Le candidat dispose uniquement d'une ou deux évaluations menées dans le contexte d'origine.**

- Idéalement ces résultats devraient provenir d'un essai contrôlé d'une évaluation d'impact avec contrefactuel (idéalement essai contrôlé randomisé) réalisée sur un échantillon important ayant un pouvoir statistique important, et avoir été publiés.

- Les preuves doivent montrer un impact significatif et clair. Des effets minimes ou limités à quelques variables intermédiaires pourraient ne pas être jugés suffisants. Dans ce cas, il pourrait être préférable de soumettre une candidature pour une évaluation de stade 2 afin de générer des preuves d'impact supplémentaires dans le nouveau contexte.

- Il est nécessaire de démontrer qu'un pilote a déjà été mené dans le nouveau contexte pour confirmer les hypothèses de base de la théorie du changement et pour s'assurer que les mécanismes d'impact identifiés dans l'étude initiale seraient similaires dans le nouveau contexte. Si ce n'est pas le cas, il serait préférable que l'équipe candidate sollicite d'abord une subvention de stade 1 pour piloter l'intervention dans le nouveau contexte avant de se lancer dans une mise à l'échelle.

4. Qu'est-il attendu des enseignements d'un stade 3 ? Que faut-il intégrer dans la candidature sur ce processus d'apprentissage ?

✓ Il est peu probable que le FID finance exclusivement les dépenses liées à l'expansion mécanique d'un programme à plus grande échelle, incluant uniquement des dépenses de mise en œuvre. Ce qui nous intéresse, c'est que la subvention de Stade 3 puisse être instrumentale pour comprendre les processus de transformation nécessaires en termes opérationnels, institutionnels, des capacités, pour faire fonctionner à très large échelle un programme qui a été testé à échelle réduite.

✓ Nous encourageons les équipes à inclure dans leur candidature un agenda de recherche robuste dans le cadre de candidature de Stade 3, qui peut être en lien avec :

- La fidélité de la mise en œuvre à grande échelle du modèle testé à plus petite échelle, et les systèmes de suivi-évaluation nécessaires pour piloter cette mise en œuvre.

- Sa capacité à être reproduit sur une population ou une géographie différente (urbain, rural) ou dans une langue différente.

- Le transfert de responsabilité et capacités entre une ONG ayant développé le modèle initial et un gouvernement.

- La comparaison de plusieurs modes de mise en œuvre possibles pour améliorer le rapport coût-efficacité de la solution à grande échelle (A/B testing).

- La soutenabilité du modèle de mise en œuvre : financière, efficacité-coût, opérationnelle, institutionnelle, politique.

5. Qu'est-ce qui n'est pas financé dans le cadre d'un stade 3 ?

- ✘ Des études visant à répondre aux grandes questions d'impact qui subsistent (même si une première évaluation d'impact a déjà été menée). Dans ce cas, un Stade 2 est préférable.
- ✘ Des composantes complètement nouvelles qui n'auraient pas été testées.
- ✘ Des répliques de solutions existantes qui ne se baseraient pas sur des données détaillées sur le nouveau contexte.
- ✘ Des études coût-efficacité de la solution par rapport à des solutions existantes répondant au même problème: cela répond aux objectifs d'un Stade 2 et ces éléments doivent être préexistants à une candidature de Stade 3.
- ✘ Des candidatures qui incluraient principalement des dépenses d'infrastructure, ou les frais de structure de l'organisation qui met en œuvre la solution. Le FID finance avant tout des projets, et non des organisations.
- ✘ Les dépenses liées à l'exploration des nouveaux contextes de mise en œuvre, ou des études de faisabilité. Ces activités de développement doivent être préexistantes à la candidature, puisque l'équipe doit démontrer une connaissance approfondie du contexte.